Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_21-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2023 - 03 - 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 13 04 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Christine CRESTOIS, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Autorisation de signature des marchés d'impression papier et adhésifs

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_21-DE

Les accords-cadres à bons de commande d'impression de documents administratifs et de communication n° 2020-035 Lot 1 : Documents administratifs et de communication conclu avec la société OFFSET 5 et 2020-036 Autocollants conclu avec la société Pub Décor le 15 juin 2020 sont arrivés à terme le 14 juin 2022.

Le Conseil Communautaire a validé, par délibération du 21 juillet 2022, l'autorisation de lancer une nouvelle consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'impression papier, adhésifs et covering d'une durée de deux ans, reconductible une fois pour deux ans à compter de sa notification, alloti comme suit :

Lot	1ère période de 2 ans		Cumul toutes périodes (4 ans)	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération	50 000 €	170 000 €	100 000 €	340 000 €
Lot 2 : Communication La Balise	26 000 €	40 000 €	52 000 €	80 000 €
Lot 3 : Autocollants	8 000 €	30 000 €	16 000 €	60 000 €
Lot 4 : Covering véhicules	20 000 €	44 000 €	40 000 €	88 000 €
TOTAL	**104 000 €**	**284 000 €**	**208 000 €**	**568 000 €**

Une consultation a donc été lancée le 25 octobre 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 25 novembre 2022.

Seuls deux plis ont été reçus des candidats ICI (sur les lots 1 et 2) et PUB DECOR (sur les 4 lots).

Les offres remises par PUB DECOR sur les lots 1, 2 et 3 ont dû être écartées pour irrégularité au motif que le Bordereau des Prix Unitaires n'était pas intégralement complété.

Ont donc été prises le 21 décembre 2022 des décisions de déclaration sans suite en application des articles R2185-1 et R2185-2 du Code de la Commande Publique pour insuffisance de concurrence sur les lots 1, 2 et 4, et pour infructuosité pour le lot 3.

Une consultation a été relancée le 6 janvier 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 6 février 2023 à 10h00, des lots suivants :

Lot	1ère période de 2 ans		Cumul toutes périodes (4 ans)	
	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT	Minimum en Euros HT	Maximum en Euros HT
Lot 1 : Documents administratifs et de communication Agglomération	50 000 €	170 000 €	100 000 €	340 000 €
Lot 2 : Communication La Balise	26 000 €	40 000 €	52 000 €	80 000 €
Lot 3 : Autocollants	8 000 €	30 000 €	16 000 €	60 000 €
TOTAL	**84 000 €**	**240 000 €**	**168 000 €**	**480 000 €**

Au regard du montant estimatif des besoins relatifs au lot 4 Covering, et à la non récurrence de ce type de besoins, il a été décidé d'user de la faculté offerte par le Code de la Commande Publique de conclure une procédure adaptée pour ce lot, et, en conséquence, de ne pas l'inclure dans la relance de la consultation.

Huit plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixées au 06 février 2023 à 10h00, par les candidats suivants :
- Pour le lot 1 Documents administratifs et de communication Agglomération et le lot 2 Documents de communication La Balise :
  - OFFSET 5
  - PUB DECOR
  - IMAGE COMMUNICATION IMPRESSION

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_21-DE

Pour le lot 3 Adhésifs :

- DS IMPRESSION
- PUBLIFIX
- AB SERI
- PUB DECOR
- EDIPRIM

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 mars 2023 a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 au candidat OFFSET 5 et le lot 3 au candidat DS IMPRESSION, au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :
1 - Prix des prestations sur la base du montant estimatif* 50 %

2 - Valeur technique 50 % décomposé comme suit :

- *Méthodologie mise en œuvre pour assurer la bonne exécution des prestations (modalités de prise en charge des commandes, établissement et validation du bon à tirer) 15 % ;*
- *Moyens humains et matériels affectés 10 %*
- *Délai d'exécution / de livraison des impressions 25 %.*

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R. 2124-2 1°, R.2161-2 à R2161-5 ;
Vu le budget principal 2023,
Vu la délibération n°2022 06 05 du 21 juillet 2022 portant autorisation de lancement et de signature d'accord cadre à bons de commande d'impression papier, adhésif et covering,
Vu les décisions d'attribution prises par la CAO lors de sa séance du 16 mars 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u> : PREND ACTE des décisions d'attribution prises par la CAO à savoir :

- **attribution du lot 1 Documents administratifs et de communication Agglomération à la société OFFSET 5 ;**
- **attribution du lot 2 Documents de communication La Balise à la société OFFSET 5 ;**
- **attribution du lot 3 Adhésifs à la société DS IMPRESSION ;**

<u>Article 2</u> : AUTORISE Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande d'impression papier et adhésifs avec les attributaires désignés par la CAO du 16 mars 2023, et à prendre tout acte d'exécution de ces marchés.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 avril 2023

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 18 AVR. 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint-Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.